AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

**214C0461**
FR0010386334-FS0202

27 mars 2014

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**KORIAN-MEDICA**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 26 mars 2014, complété par un courrier reçu le 27 mars 2014, le groupe Malakoff Médéric a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 18 mars 2014, directement et indirectement par l'intermédiaire des sociétés Malakoff Médéric Assurances et Malakoff Médéric Prévoyance[1] qu'il contrôle, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société KORIAN-MEDICA et détenir, directement et indirectement, à cette date et à ce jour, 5 032 047 actions KORIAN-MEDICA représentant autant de droits de vote, soit 6,42% du capital et des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

| | Actions et droits de vote | % capital et droits de vote |
|---|---|---|
| Malakoff Médéric Assurances | 4 025 643 | 5,14 |
| Malakoff Médéric Prévoyance | 1 006 404 | 1,28 |
| **Total groupe Malakoff Médéric** | **5 032 047** | **6,42** |

Ce franchissement de seuils résulte de l'augmentation de capital consécutive à la fusion-absorption de la société Médica par la société KORIAN[3&4].

À cette occasion, la société anonyme Malakoff Médéric Assurances a franchi individuellement en baisse les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société KORIAN-MEDICA.

_____

[1] La société Malakoff Médéric Assurances est détenue à hauteur de 84,4% par Malakoff Médéric Prévoyance et 15,6% par Malakoff Médéric Mutuelle. Malakoff Médéric Prévoyance est une institution de prévoyance qui n'a pas de capital social.
[2] Sur la base d'un capital composé de 78 373 873 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Cf. notamment communiqué de la société en date du 18 mars 2014.
[4] Cf. notamment document E enregistré par l'AMF sous le n°14-003 en date du 5 février 2014.